

Convention de soutien au projet de Théâtre mobile

Entre les soussignés :

TOUS CES CHAPS – association loi 1901

Adresse du siège social et postale: ZI de la Bodinière – 72210 Roëzé sur Sarthe

Tél/Fax : 02 43 88 93 64 – info@tousceschaps.org – www.tousceschaps.org

Siret : 439 693 508 000 46 - Licences d'entrepreneur de spectacles N° 1 /2 /3 – 145 423 /424 /425

Représentée par Mme Églantine GUYARD, en sa qualité de Présidente.

Ci-après dénommé le «bénéficiaire», d'une part,

ET

Nom / prénom :

agissant à titre personnel

ou

en qualité de représentant d'une personne morale :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

Ci-après dénommé, le «mécène », d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

I- Définition du projet :

Tous Ces Chaps souhaite compléter sa programmation hors les murs par une saison culturelle.

Pour cela, Tous Ces Chaps souhaite acquérir un théâtre mobile. Implanté sur la commune de Roëzé-sur-Sarthe (72), ce lieu permettrait :

- de diffuser régulièrement des spectacles.
- d'accueillir des artistes en résidence.
- de former techniquement et artistiquement les amateurs.

Pour acquérir ce théâtre, l'association Tous Ces Chaps propose une solution alternative : Financer l'acquisition de cette structure uniquement avec des particuliers et des privés. Par cette démarche, l'association souhaite associer la population à l'installation et au développement de ce futur lieu d'échanges et de découvertes qu'elle essaiera de faire fonctionner sans l'aide des collectivités publiques.

II- Définition de l'objet du partenariat :

a) Le mécène apporte une aide à Tous Ces Chaps, sans contrepartie quantifiable et proportionnée dans le but de soutenir le projet d'installation du théâtre mobile à Roëzé-sur-Sarthe.

b) Une fois le théâtre acquis, Tous Ces Chaps sollicitera chaque année le mécène pour participer au financement du fonctionnement de ce lieu (programmation, charges liées à l'activité...).

III - Date limite d'exécution du projet :

Pour acquérir ce théâtre, Tous Ces Chaps doit rassembler un minimum de 130 000€ avant le 15 décembre. Au delà de cette date, Tous Ces Chaps s'engage à informer tous les mécènes de l'évolution du projet.

IV- Modalités de versements :

Dans le cadre du dispositif de mécénat culturel, le mécène s'engage à verser la somme de €.

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre de Tous Ces Chaps) Espèces

Dans le cas, où l'association Tous Ces Chaps ne parvient pas à réunir les fonds nécessaires pour acquérir le théâtre, le mécène décide :

que la somme versée lui soit restituée.

que la somme versée reste acquise à l'association Tous Ces Chaps pour la réalisation d'autres manifestations culturelles.

Une attestation fiscale (Cerfa) numérotée de l'association Tous Ces Chaps, est délivrée au mécène, pour qu'il puisse bénéficier de la réduction fiscale liée au mécénat culturel. (Ce document vous sera remis au moment de l'encaissement du chèque).

V- Litiges :

En cas de difficultés dans l'exécution du contrat, le bénéficiaire s'engage à prévoir une phase de concertation avec les mécènes.

Fait en double exemplaire,

A Roëzé-sur-Sarthe, le ... /... / 2011

Par ce contrat, je m'engage à soutenir financièrement et moralement ce projet alternatif.

Le bénéficiaire, Tous Ces Chaps

Le mécène,